



PROJET
Protocole d'accord
entre
l'Institut de technologie Stevens
et
Finance Montréal

Le présent protocole d'entente (« PE ») est conclu entre le **Stevens Institute of Technology** (« Stevens ») et **Finance Montréal**. L'objectif principal de ce PE est d'établir un lien étroit entre les développements en matière de fintech dans les centres financiers de Montréal/Québec et de New York/New Jersey.

ATTENDU QUE, **Stevens** est une université de recherche et d'enseignement de premier plan basée dans le New Jersey (États-Unis). Stevens possède des investissements institutionnels considérables dans le domaine des sciences et technologies financières (« Fintech ») et bénéficie d'un vaste réseau dans l'industrie financière de New York/New Jersey ; et

ATTENDU QUE, **Finance Montréal** est la grappe financière du Québec, créée en 2010 par les acteurs du milieu financier à l'invitation du gouvernement du Québec. Regroupant des membres gouverneurs, des partenaires et associé.e.s, ainsi que de nombreux professionnel.le.s bénévoles de l'industrie des services financiers québécois, Finance Montréal est au cœur du développement et de la promotion de l'industrie québécoise des services financiers et de son positionnement à l'international comme place d'affaires de calibre mondial, en croissance, concurrentielle, attrayante et innovante. Avec son équipe du Centre financier international (« CFI »), Finance Montréal œuvre pour l'attraction d'entreprises financières étrangères à Montréal. L'organisation a également pour domaines d'intervention les fintech et l'innovation, la finance durable et le développement des talents. Carrefour de la communauté financière, Finance Montréal mobilise ses forces vives autour de ces pôles, à l'image de la communauté bâtie autour de la Station Fintech Montréal qu'elle administre ; et

ATTENDU QUE, Stevens est l'institution académique coresponsable du **Center for Research Towards Advancing Financial Technologies (« CRAFT »)**, le premier centre de recherche américain financé par le gouvernement fédéral dédié à la fintech, qui regroupe plusieurs

universités partenaires et plus de 20 entreprises du secteur, qui en est à sa quatrième année d'existence ; et

ATTENDU QUE, Stevens est également le partenaire universitaire principal du programme **NJFAST (« New Jersey Fintech Accelerator at Stevens Institute of Technology »)**, une initiative majeure soutenue par l'Autorité de développement économique de l'État du New Jersey. Ce programme a pour objectif de positionner le New Jersey comme un leader mondial dans le domaine de la fintech en soutenant les startups et en favorisant l'innovation ; et

ATTENDU QUE, NJFAST bénéficie du soutien de **Plug&Play** (<https://www.plugandplaytechcenter.com/>), un accélérateur technologique de premier plan, qui assure la gestion de l'accélérateur basé dans le New Jersey pour attirer, conseiller, développer et aider à financer de jeunes sociétés de capital-risque dans le domaine de la fintech ; et

ATTENDU QUE, Finance Montréal a créé la **Station Fintech Montréal**, située dans le centre-ville de Montréal, dont la mission est d'agir comme catalyseur du développement de solutions en technologies financières au Québec et au Canada. La Station Fintech Montréal contribue par ses activités à la croissance des jeunes entreprises du secteur, à l'accélération de la transformation numérique des grandes institutions financières et technologiques, à la création d'opportunités d'investissement et à l'augmentation des retombées économiques de l'écosystème fintech ; et

ATTENDU QUE, Station Fintech Montréal fait également appel à **Highline Beta** (<https://www.highlinebeta.com/>), une société d'accélération internationale de premier plan et un studio de capital-risque, qui agit en tant que partenaire de l'accélérateur Station Fintech Montréal pour attirer, conseiller, développer et aider à financer de jeunes sociétés de capital-risque dans le domaine de la fintech ; et

ATTENDU QUE, le **Forum Fintech Canada** est un événement annuel organisé par Finance Montréal depuis 2013. Sa mission est d'identifier et de faciliter le développement d'occasions d'affaires dans l'industrie des services financiers et des technologies de l'information. Le Forum Fintech Canada vise également à découvrir des nouveaux talents et à accroître l'intérêt face aux nouvelles tendances en TI et aux défis de l'industrie financière, en plus de contribuer à la visibilité de l'expertise que l'on retrouve au Canada en matière de technologies appliquées à la finance ; et

ATTENDU QUE, **Stevens et Finance Montréal** souhaitent établir un cadre de collaboration en vue de promouvoir la création de connaissances dans le domaine de la Fintech, le développement d'un leadership éclairé, le renforcement des compétences de la main-d'œuvre, le réseautage au sein de l'industrie, la commercialisation de technologies et la création ainsi que le développement d'entreprises ; et qu'ils désirent encourager une vaste collaboration entre les entreprises de fintech canadiennes et le centre financier du New Jersey/New York, tout en ouvrant de nouvelles perspectives aux entreprises de fintech américaines souhaitant accéder au centre financier québécois ;

IL EST DONC RÉSOLU comme suit :

1.) Les Parties conviennent de collaborer pour atteindre leurs objectifs communs et d'explorer des programmes et des partenariats dans les domaines spécifiques suivants, en s'appuyant sur les principes de bilatéralité, d'égalité et de réciprocité :

- Faciliter l'accès mutuel aux ressources des incubateurs et accélérateurs, notamment les espaces de bureaux et les services professionnels, dans les régions de New York/New Jersey et du Québec ;
- Permettre aux sociétés de capital-risque de chaque région d'accéder aux réseaux de l'industrie financière de l'autre région ;
- Soutenir les sociétés de capital-risque dans leurs efforts pour pénétrer les marchés respectifs des deux régions, promouvoir leurs produits et services, recruter de nouveaux clients et employés ;
- Mettre en place des programmes de stages pour permettre aux étudiants de soutenir les entreprises des deux régions ;
- Faciliter l'accès des sociétés de capital-risque au corps enseignant pour des collaborations de conseil (les modalités de ces collaborations étant à définir séparément entre les Parties concernées) ;
- Offrir aux sociétés de capital-risque un accès potentiel à des ressources techniques telles que des systèmes informatiques avancés (par exemple, pour l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique), des logiciels industriels et des données pertinentes pour le développement de produits fintech, selon des modalités à convenir ;
- Codévelopper des programmes éducatifs liés à la fintech, destinés aux professionnels du capital-risque et aux autres acteurs de l'industrie financière. Ces programmes comprendront des formations, des diplômes, des certifications et des formations pour cadres supérieurs ;
- Collaborer pour faciliter les interactions avec les régulateurs des deux pays en matière de fintech. Cela inclura la préparation d'orientations politiques, de livres blancs et la fourniture d'un soutien technique pour influencer l'élaboration des réglementations dans les deux juridictions ;
- Établir des partenariats de recherche avec Stevens et d'autres membres de l'université, notamment au sein du consortium CRAFT. Ces partenariats impliqueront des acteurs clés de l'industrie issus des réseaux de Stevens et de Finance Montréal ;
- Accorder un accès privilégié aux événements organisés respectivement par les deux Parties, assurant ainsi une visibilité accrue aux participants.

2.) Les dispositions suivantes s'appliquent au présent protocole d'accord :

- a. Le présent protocole d'accord exprime l'intention des Parties d'explorer de potentielles collaborations et ne constitue pas un contrat juridiquement contraignant.
- b. Afin de mettre en œuvre une ou plusieurs des activités mentionnées ci-dessus, les Parties se consulteront régulièrement et, en fonction des ressources disponibles et de l'intérêt

mutuel, envisageront de conclure des accords distincts pour formaliser les programmes ou les collaborations convenus.

- c. Le présent protocole d'accord est d'une durée de cinq ans à compter de sa date de signature. Cette durée peut être prolongée par consentement mutuel écrit.
 - d. Le présent protocole d'accord peut être modifié ou résilié par accord mutuel. Chaque Partie peut également mettre fin au présent protocole d'accord en notifiant par écrit les autres Parties avec un préavis raisonnable. Toutefois, la résiliation anticipée n'affectera pas la mise en œuvre des projets ou programmes déjà en cours en vertu d'accords distincts.
 - e. Aucune disposition du présent protocole d'accord ne crée d'obligation financière pour l'une ou l'autre des Parties.
- 3.) Chaque Partie s'engage à obtenir le consentement écrit préalable de l'autre Partie pour toute utilisation de son nom ou de son logo dans tout document public, y compris les communiqués de presse et les sites web.
- 4.) Le présent protocole d'accord a été rédigé en deux versions linguistiques, l'anglais et le français. En cas de divergence d'interprétation entre les deux versions, la version anglaise prévaudra.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent protocole d'entente à Montréal (Québec), ce 10 septembre 2024.

Pour **Stevens Institute of Technology**

Signé par : _____

Nom : Dr. Jianmin Qu

Titre : Vice-président principal des affaires académiques et doyen

Pour **Finance Montréal** :

Signé par : _____

Nom : Jacques Deforges

Titre : Directeur général

Témoin :

Signé par : _____

Nom : L'Honorable Philip D. Murphy

Titre : Gouverneur, État du New Jersey